



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

No 23/2018

au Conseil communal

* * *

Modification du réseau d'électricité Basse et Moyenne Tension en marge du projet privé : "Pré Jaquet"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En marge du projet d'habitations privé dit "Les Jardins de la Source", la station transformatrice Moyenne et Basse Tension (MT/BT) "EAU DE ROMANEL" doit être déplacée, car elle se situe dans le périmètre des travaux.



Actuellement, la station se trouve dans l'enceinte de l'usine des Eaux de Romanel. A terme, cette partie du bâtiment, qui est foncièrement encore aujourd'hui propriété de la Commune de Romanel (Parcelle No 50) sera mobilisée par le projet privé de Pré Jaquet, précédemment mentionné "Les Jardins de la Source".

Dans le cadre de ces travaux, la création d'une nouvelle station MT/BT préfabriquée sur la Parcelle communale No 248 est à réaliser. Les matériaux électriques composant la station sise sur la Parcelle No 50 seront à démonter et à évacuer.

Les travaux de démolition du bâtiment seront pris en charge par le projet privé.

En plus des infrastructures BT nécessaires au projet privé, l'adaptation des lignes BT et MT du réseau existant relative au déplacement de cette station est également à prévoir.

2. Descriptif technique

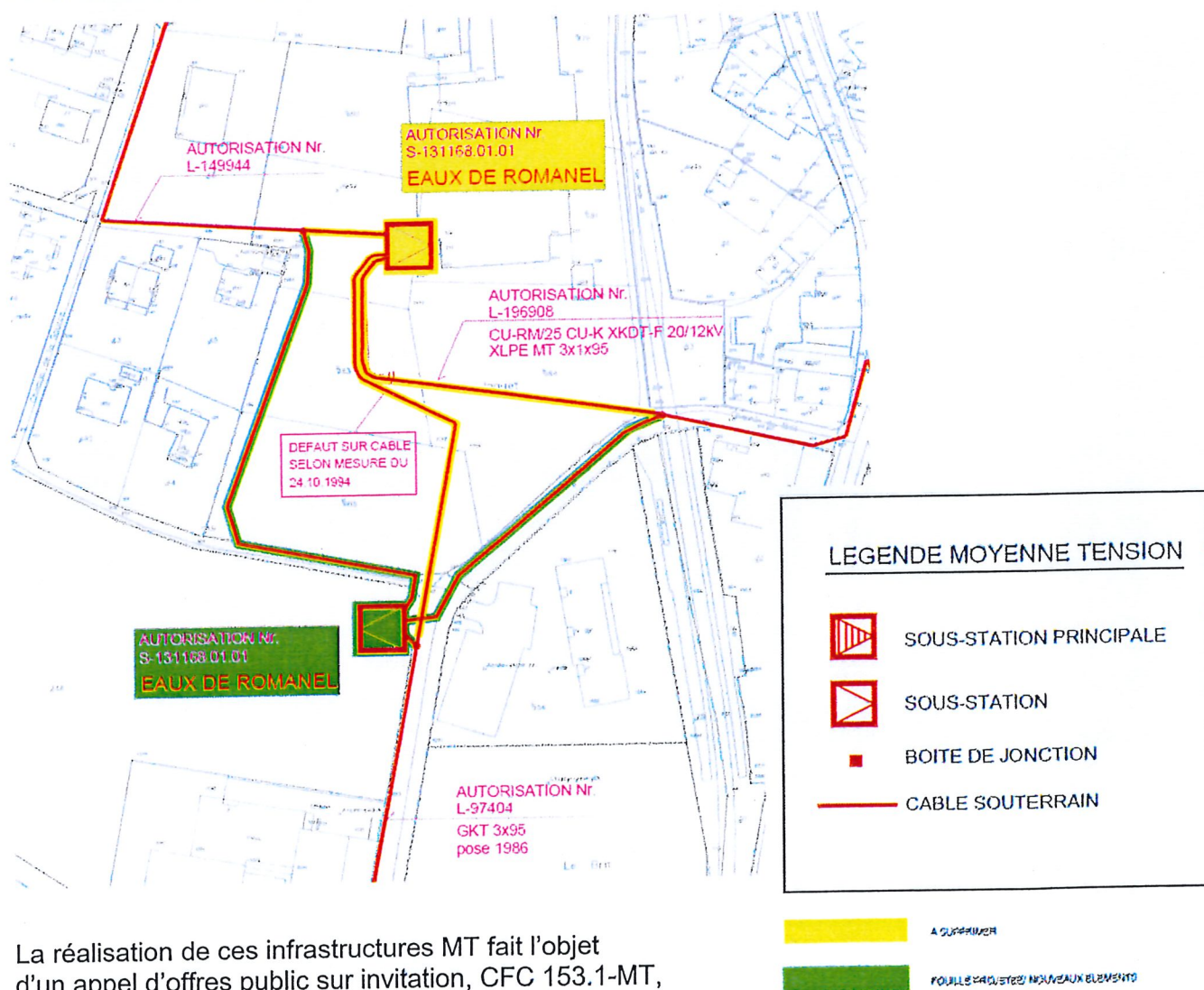
2.1 Infrastructure Moyenne Tension

La mise en service d'une nouvelle station MT/BT localisée en marge de la Parcelle No 248, en remplacement des infrastructures actuelles datant de 1970, est à réaliser.

De même, les lignes souterraines MT alimentant cette station sont à dévier, respectivement prolonger, en rapport avec le nouvel emplacement. A cet effet, des demandes d'autorisation ont été adressées à l'ESTI le 4 juillet 2018 :

- TD4 | Station transformatrice "Eaux de Romanel" | S131168
- TD5 | Ligne souterraine "Eaux de Romanel – Rebaterel Sud" | L-097404
- TD5 | Ligne souterraine "Eaux de Romanel – En Premey" | L-149944
- TD5 | Ligne souterraine "Eaux de Romanel – Chemin du Village" | L-196908

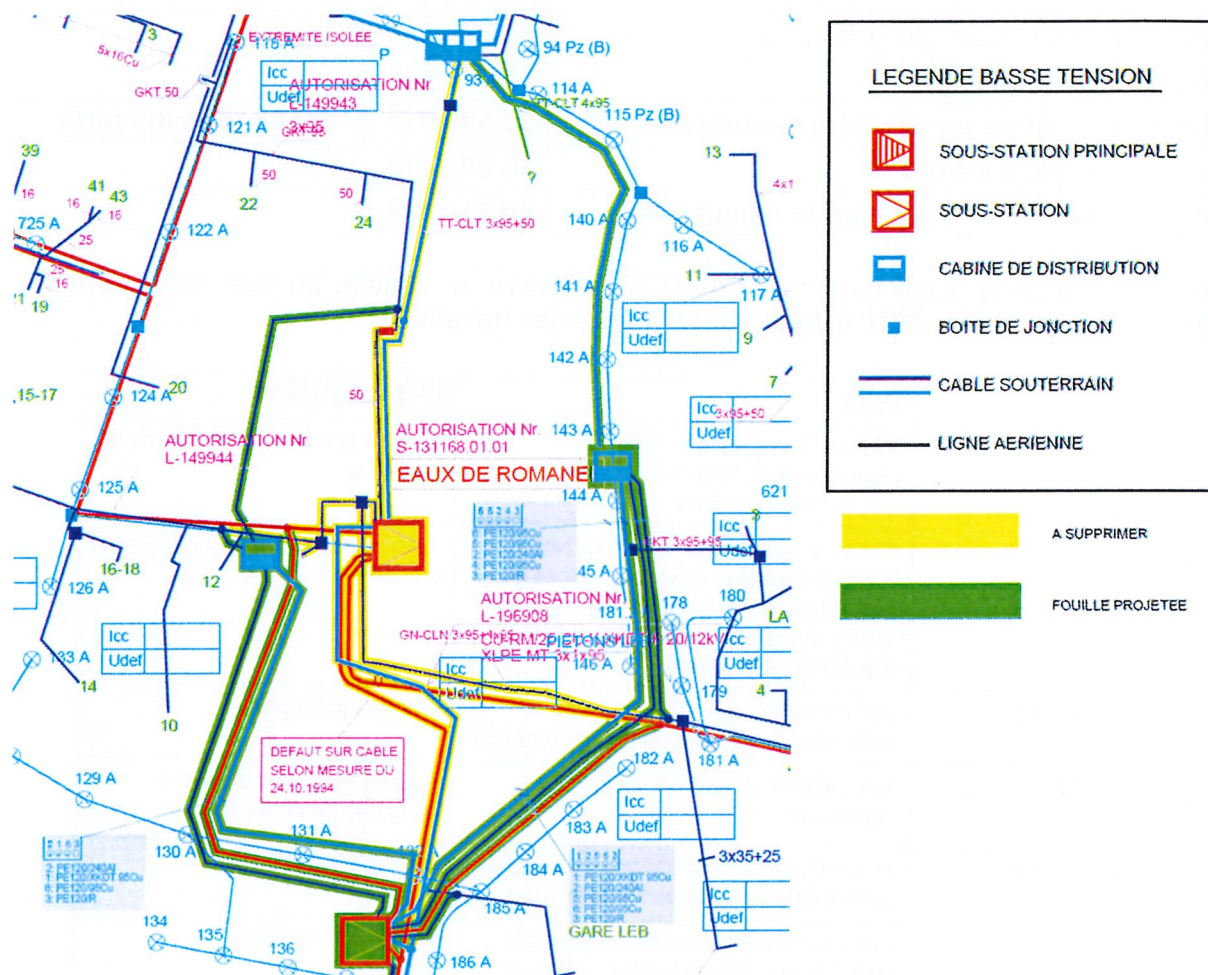
La demande TD4| Station transformatrice "Eaux de Romanel" | S131168 fera même l'objet d'une mise à l'enquête publique, dont les documents seront consultables auprès de l'Administration communale suite à l'envoi des autorités cantonales.



La réalisation de ces infrastructures MT fait l'objet d'un appel d'offres public sur invitation, CFC 153.1-MT, entamé le 5 juillet 2018.

2.2 Infrastructure Basse Tension

La réalisation de ces infrastructures BT fait l'objet d'un appel d'offres public sur invitation, CFC 153.2-BT, entamé le 5 juillet 2018. De manière succincte, nous pouvons décrire le cahier des charges par la fourniture, la pose et la mise en service de 2 nouvelles armoires de distribution BT, afin de pouvoir alimenter les 10 immeubles du projet.



De plus, les départs BT actuellement localisés dans la station MT/BT sont également à reprendre dans le cadre de ces prestations. Les alimentations électriques des immeubles connexes, "chemin de la Source 22 – 24", seront également refaites.

2.3 Travaux de Génie Civil (GC)

Dans son périmètre, les travaux de GC sont assurés par le projet privé "Les Jardins de la Source". Les demandes spécifiques ont été formulées à la Direction des Travaux.

En marge de ce périmètre, sur la Parcelle No 248 et les routes communales DP 46 et DP 65, des travaux de GC seront à prévoir aux frais de la Municipalité. Des précisions seront apportées par les entreprises en charge des travaux électriques. Nous estimons toutefois l'envergure des travaux comme suit :

- Creuse & Radier pour permettre le logement de la station préfabriquée.
- 50 m. de fouille dans la route communale
- 200 m. de tube PE120 à poser en fonds de fouille
- Remise en état de la route

3. Planification des travaux

Planning mentionné en soumission :

Etape	Délai
Envoi de l'appel d'offres aux soumissionnaires	05.07.2018
Date limite pour poser des questions	31.07.2018 à 11h30
Réponses aux questions	08.08.2018
Remise des offres par les soumissionnaires	20.08.2018 à 11h30 (au plus tard)
Adjudication (date indicative)	10.09.2018
Fin des travaux envisagée (date estimative)	30.11.2018

Selon un extrait de la copie du courrier de l'ESTI adressé au canton, un délai sans opposition annoncé au 21 novembre 2018 est envisageable pour les travaux MT.

<u>QUI</u>	<u>QUOI</u>	<u>JUSQU'À QUAND</u>
Betelec S.A.	Marque le projet sur le terrain par piquetage (pas impératif pour des installations de câbles)	Jusqu'à la mise à l'enquête de la demande
Canton de Vaud	Ordonne la publication dans le journal officiel cantonal et dans les organes de publication des communes concernées (délai de mise à l'enquête 30 jours ; modèle de texte joint)	Après réception du programme de procédure
Canton de Vaud	Informe l'ESTI et le requérante de la publication et du délai de mise à l'enquête	Avant la publication
Betelec S.A.	Avis personnel aux intéressés, si nécessaire	Au plus tard avec la mise à l'enquête de la demande
Canton de Vaud	Avis à l'ESTI, incl. conditions et charges qui relèvent de la législation cantonale	10 octobre 2018
ESTI	Pas d'oppositions, pas de divergences entre les autorités fédérales ; octroi de l'approbation des plans	21 novembre 2018
ESTI	Oppositions et/ou divergences entre les autorités fédérales ; ESTI parvient à un accord ; octroi de l'approbation des plans	10 mai 2019
ESTI	Pas d'accord avec les opposants ou les autorités fédérales, transmission du dossier à l'Office fédéral de l'énergie OFEN pour décision	10 avril 2019

Selon les discussions tenues avec la direction des travaux du projet privé, la Parcelle No 50 devrait être libérée pour fin 2018, ceci pour ne pas impacter son planning d'exécution.

4. Convention

Une convention relative aux équipements pour le Plan de Quartier "Pré Jaquet", à Romanel-sur-Lausanne, a été signée le 25 juillet 2016 avec l'ensemble des propriétaires. Vous trouverez ci-dessous le chapitre "2.2.3 Electricité" de dite convention.

La sous-station sise sur la Parcelle No 50, ainsi que son alimentation, doivent être démantelées. Une nouvelle sous-station moyenne tension sera construite sur le DP, périmètre de l'Ecopoint du Brit. La construction, le financement et l'entretien de cet ouvrage incombent à la commune.

L'installation des deux coffrets d'alimentation basse tension du Plan de Quartier est assujettie de servitudes. Les frais d'inscriptions des servitudes sont à la charge des propriétaires. Le réseau communal d'alimentation s'arrête aux deux coffrets d'alimentation du Plan de Quartier. L'installation, le financement et l'entretien de ces deux coffrets incombent à la commune. La construction et le financement des dispositifs de distribution depuis les deux coffrets incombent aux propriétaires.

Une demande d'autorisation ESTI pour la nouvelle sous-station moyenne tension et sa ligne d'alimentation nécessite une mise à l'enquête.

Aucune modification n'est prévue sur le réseau d'éclairage public existant. Les propriétaires confirmeront si des installations spécifiques pour le quartier sont à prévoir. Les coûts de ces installations sont entièrement supportés par les propriétaires.

L'ensemble des infrastructures électriques doit être réalisé pour la première étape de construction. La continuité de service pour les quartiers adjacents doit être assurée durant toute la période des travaux.

Les coûts ne peuvent être correctement estimés à l'échelle du Plan de Quartier. Ceux-ci seront précisés dans le cadre du projet de construction. Leur répartition entre les propriétaires, définies en Surface de Plancher déterminante (SPd), et la Commune de Romanel-sur-Lausanne, sera calculée selon les bases légales et les règlements en vigueur.

Les taxes de raccordements au réseau communal seront facturées aux propriétaires conformément au règlement communal en vigueur.

5. Taxes de raccordements

Les taxes de raccordements sont calculées sur la base de la liste de prix 2018 des Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

5.1 Financement d'équipement (TTC)

Basse tension Fr./Ampère	Fr.	136.40
En principe 100 Ampères par immeuble (Fr. 136.40 x 100 x 10)	Fr.	136'400.--

5.2 Raccordement BT – contribution de branchement pour consommateurs (TTC)

Forfait de raccordement de 40 à 160 Ampères par immeuble	Fr.	5'630.55
10 immeubles	Fr.	56'305.50

Ces frais seront dus par les promoteurs même s'il n'y avait pas lieu de déplacer la sous-station électrique.

6. Coûts des travaux

6.1 Infrastructures Moyenne Tension

Station "Eau de Romanel" (S131168)	Fr. 95'000.--
Ligne "Eaux de Romanel - Rebaterel Sud" (L-097404)	Fr. 10'000.--
Ligne "Eaux de Romanel - En Premey" (L-149944)	Fr. 35'000.--
Ligne "Eaux de Romanel – Chemin du Village" (L-196908)	<u>Fr. 25'000.--</u>

TOTAL INSTALLATIONS MT

Fr. 165'000.--

6.2 Infrastructures Basse Tension

Armoire BT "Les Jardins de la Source – 1"	Fr. 20'000.--
Armoire BT "Les Jardins de la Source – 2"	Fr. 20'000.--
Lignes BT raccordées Station "Eau de Romanel"	Fr. 25'000.--
Lignes BT raccordées Armoire BT "Les Jardins de la Source – 1"	Fr. 27'000.--
Lignes BT raccordées Armoire BT "Les Jardin de la Source – 2"	Fr. 22'000.--
Introductions immeubles	<u>Fr. 23'000.--</u>

TOTAL INSTALLATIONS BT

Fr. 137'000.--

6.3 Travaux de GC

Budget GC hors projet privé	<u>Fr. 25'000.--</u>
-----------------------------	----------------------

TOTAL TRAVAUX de GC

Fr. 25'000.--

6.4 Divers & imprévus

Divers & imprévus (5 %)	<u>Fr. 15'000.--</u>
-------------------------	----------------------

TOTAL DIVERS & IMPREVUS

Fr. 15'000.--

TOTAL DES TRAVAUX

Fr. 342'000.--

7. Financement

Cette dépense figure dans les projets futurs du budget 2018, Services Industriels - Electricité.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

Cette dépense sera amortie sur une durée maximale de 30 ans.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

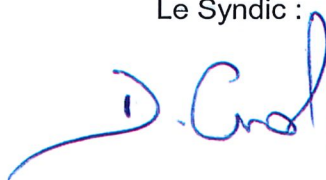
- vu le Préavis municipal N° 23/2018 adopté en séance de Municipalité du 20 août 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le Préavis municipal No 23/2018 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de **Fr. 342'000.--** TTC pour la modification du réseau d'électricité Basse et Moyenne Tension du projet privé "Pré Jaquet" ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

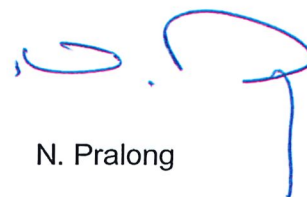
Le Syndic :



D. Crot



La Secrétaire :



N. Pralong

Municipal en charge du dossier : M. Luigi Mancini
Syndic : M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 20 août 2018